

## **Le Premier ministre saisit le CESE sur les modes de production agro-écologiques en France et les réponses qu'ils peuvent apporter aux défis économiques et environnementaux qui se posent aux filières agricoles**

L'agriculture occupe près des deux tiers du territoire national et sa mission essentielle consiste à fournir à nos concitoyens une alimentation saine et de qualité. L'agriculture française a donc des responsabilités économiques, sociétales et environnementales majeures.

Afin d'apporter une réponse concrète aux interrogations de la société quant aux impacts du modèle et des pratiques agricoles, le Gouvernement a jugé nécessaire de porter le sujet de l'agroécologie au plan national en organisant hier la « nuit de l'agroécologie », appel à débats autour de l'agriculture lancé par le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt Stéphane Le Foll.

Dans ce contexte, le Premier ministre Manuel Valls a saisi le CESE sur les conditions selon lesquelles les modes de production agroécologiques peuvent constituer une réponse aux enjeux économiques et environnementaux auxquels sont confrontées les filières agricoles. Le projet d'avis sera rapporté par Cécile CLAVEIROLE (groupe des personnalités qualifiées) au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

### **UN ENGAGEMENT NATIONAL MAJEUR**

Le gouvernement a souhaité engager, depuis la fin de l'année 2012, l'agriculture française dans un processus de développement des systèmes de production agro-écologiques qui privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, d'octobre 2014, a fait du développement de ces systèmes de production l'un des objectifs majeurs des politiques publiques agricoles.

Bien que les bénéfices environnementaux et économiques de ce choix puissent d'ores et déjà être constatés à l'échelle des exploitations qui le mettent en œuvre, il reste nécessaire de confirmer que le projet agro-écologique constitue une réponse pertinente aux crises que traverse actuellement le secteur agroalimentaire, par l'amélioration de sa rentabilité, et qu'il a des retombées positives au niveau

des territoires. En effet, le défi que doit contribuer à relever l'agroécologie est celui de la triple performance : environnementale, économique et sociale.

## **LE CESE, ECLAIREUR DES DECIDEURS POLIQUES DANS LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRO-ECOLOGIQUES DE LA FRANCE**

Le CESE, troisième assemblée de la République, est un acteur majeur du dialogue environnemental en France. Déjà, en mai 2015, le CESE votait son [avis sur la bonne gestion des sols agricoles](#), dans lequel il recommandait de protéger la vocation nourricière des sols agricoles métropolitains et ultramarins et de maintenir leur qualité agronomique. Ainsi, au regard de l'importance des enjeux sociétaux, économiques et environnementaux que portent les politiques publiques agricoles de la France, le Premier ministre a jugé indispensable de saisir le CESE afin qu'il apporte sa contribution à la stratégie de développement des systèmes de production agroécologiques en France.

La section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation du CESE, s'appuyant sur la diversité des expériences et des expertises de ses membres issus de la société civile, présentera ses propositions en faveur du développement des modes de production agroécologiques lors de la présentation de son projet d'avis [« L'agroécologie »](#) en assemblée plénière le 23 novembre 2016.

Consultez [ici](#) les travaux de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation du CESE

2

**Pour plus d'informations :**  
[www.lecese.fr](http://www.lecese.fr)  
twitter @lecese

### **Contacts presse :**

Emilie HUMANN - 01 44 69 54 05 / 07 77 26 24 60 / [emilie.humann@clai2.com](mailto:emilie.humann@clai2.com)

Victor BOURY - 01 80 50 53 14 / 06 61 34 22 22 / [victor.boury@clai2.com](mailto:victor.boury@clai2.com)

Troisième assemblée constitutionnelle de la République après l'Assemblée nationale et le Sénat, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) favorise le dialogue entre les différentes composantes de la société civile organisée et qualifiée en assurant l'interface avec les décideur.euse.s politiques.

- 233 conseiller.ère.s
- 60 personnalités associées
- 18 groupes
- 12 formations de travail

- 45,7 % de conseiller.ère.s
- 48 % des postes de gouvernance au CESE sont occupés par des femmes
- 5 ans de mandat, renouvelable 1 fois